

Mécanicien réparateur en marine de plaisance

RNCP35179 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23602
Code(s) ROME	I1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	27/12/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 9 à former et organiser l'évaluation et 4 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800051	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200058	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200079	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201163	Former et organiser l'évaluation
CFPA DE SAINT PAUL	81229926100030	Former et organiser l'évaluation
COLLEGE RAIZET	19971405600025	Former et organiser l'évaluation
FORMAT CENTRE DE FORMATION	85147129200017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35179-mecanicien-reparateur-en-marine-de-plaisance/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le mécanicien réparateur en marine de plaisance assure la maintenance des organes de propulsion des bateaux de plaisance maritimes (bateaux à moteurs, voiliers) et fluviaux (péniches).

ACTIVITÉS VISÉES

Ses missions principales consistent à poser et installer dans des bateaux de plaisance, des moteurs thermiques « hors-bord » ou « in-bord » et des équipements de bord (appareils de servitude ou d'aide à la navigation) dont il effectue les réglages de mise en service.

Il réalise les opérations d'entretien, de dépannage et de réparation des organes de propulsion.

Il assure un premier niveau de maintenance sur les équipements de bord (entretien d'un circuit d'éclairage, d'un guindeau, d'une direction hydraulique).

Il participe aux opérations de manutention des bateaux sur terre ou à flot.

L'évolution des motorisations l'amènera à installer, et maintenir des motorisations électriques ou hybrides. Ces motorisations se développent lentement dans le nautisme et restent pour l'instant confidentielles au niveau des ventes.

Le mécanicien réparateur en marine de plaisance intervient sur des bateaux à voiles ou à moteur.

Il installe, entretient et répare des moteurs « hors-bord » essence 2 temps ou 4 temps d'environ 2 à 350 CV et des moteurs « in-bord » essence ou diesel à 4 temps d'environ 8 à 600 CV.

Il entretient et répare des transmissions de type : embase de moteur hors-bord, ligne d'arbre, Z-drive, sail drive, IPS...

Les opérations doivent être réalisées conformément aux préconisations des constructeurs.

Il intervient dans le strict respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur tout en respectant l'intégrité du bateau. Il est responsable des bateaux, outils, outillages et équipements qui lui sont confiés ainsi que de l'organisation et du rangement de son poste de travail.

Il peut être conduit à utiliser des engins de manutention, à manœuvrer des bateaux au moteur, à utiliser un véhicule routier pour se déplacer.

Pour la conduite des bateaux, véhicules et engins, il doit être en possession du permis ou de l'autorisation de conduite adapté au type de véhicule (permis bateau, permis de conduire B, E, C, mention additionnelle 96) et doit respecter les réglementations de conduite.

Il réalise son activité seul, parfois au sein d'une équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'atelier. Il peut être en contact avec la clientèle.

Il travaille généralement dans un atelier spécialisé dans la réparation et l'entretien de moteurs marins, dans un chantier naval de maintenance, parfois dans une entreprise de construction de bateaux de plaisance ou de location.

Son activité s'exerce en intérieur (atelier) ou à l'extérieur (aire de carénage ou à flot), sur des moteurs déposés ou embarqués.

Son activité s'exerce parfois en hauteur, dans des positions inconfortables. Il manipule des outils et des produits qui peuvent être dangereux. Il porte les équipements de protection individuelle adaptés.

En fonction de la période et de l'activité de l'entreprise il peut être amené à travailler le week-end, avec une forte amplitude journalière.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance

- Manutentionner des bateaux de plaisance
- Entretenir les oeuvres vives et les oeuvres mortes des bateaux de plaisance
- Manoeuvrer au port des bateaux de plaisance
- Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance

2. Installer des moteurs marins et des équipements de bord dans des bateaux de plaisance

- Installer des équipements de bord dans des bateaux de plaisance
- Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance
- Installer des moteurs marins in-bord et hors-bord dans des bateaux de plaisance

3. Réaliser la maintenance des motorisations marines des bateaux de plaisance

- Contrôler et remplacer les pièces mécaniques et hydrauliques d'une motorisation de bateau de plaisance
- Réparer les motorisations hors-bord des bateaux de plaisance
- Réparer les motorisations in-bord des bateaux de plaisance

Compétences transversales de l'emploi

- Mettre en oeuvre des modes opératoires
- Organiser, préparer une action
- Manipuler, manoeuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

Blocs de compétences

RNCP35179BC01 — Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance

LISTE DE COMPÉTENCES

Manutentionner des bateaux de plaisance

Entretenir les œuvres vives et les œuvres mortes des bateaux de plaisance

Manœuvrer au port des bateaux de plaisance

Réaliser l'entretien courant des moteurs des bateaux de plaisance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35179BC02 — Installer des moteurs marins et des équipements de bord dans des bateaux de plaisance

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer des équipements de bord dans des bateaux de plaisance

Réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage en marine de plaisance

Installer des moteurs marins in-bord et hors-bord dans des bateaux de plaisance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35179BC03 — Réaliser la maintenance des motorisations marines des bateaux de plaisance

LISTE DE COMPÉTENCES

Contrôler et remplacer les pièces mécaniques et hydrauliques d'une motorisation de bateau de plaisance

Réparer les motorisations hors-bord des bateaux de plaisance

Réparer les motorisations in-bord des bateaux de plaisance

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les entreprises du secteur nautique spécialisées dans la vente de motorisations neuves ou d'occasion
- la maintenance
- la vente des bateaux de plaisance neufs ou d'occasion
- et pour une moindre part chez les loueurs et les shipchandlers

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Mécanicien de bateaux de plaisance
- Mécanicien hors- bord ou in-bord
- Mécanicien de moteurs marins
- Mécanicien marine

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Division 240 : Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 mètres.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 189 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 706
Jugés difficiles à recruter	68 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 813 €
Selon la branche	6 480 € – 7 145 €
Prise en charge	Branches concernées
6 813 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 145 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 480 €	CPNE de l'industrie et des services nautiques

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	27/12/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5888

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP5888

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35179/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	1
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 05/2026 à 09/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	8
Parcours menés à terme	7
Taux d'achèvement	88 %
Période	03/2022 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	39 695 €
Coût moyen par dossier	4 411 €
Durée moyenne	448 h
Période	09/2021 – 10/2025
France compétences	82 %
Reste à charge titulaire	18 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.